



*Dossier Inscription séjour  
Côte d'Opale - Du 17 au 21 Avril 2023  
Inscription du 6 au 11 Mars 2023*



Le Jeune :

Nom : ..... Prénom : .....

Fille  Garçon

Date et lieux de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à .....

Les responsables légaux :

Le père

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone et mail : .....

La mère

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone et mail : .....

Numéro Allocataire CAF : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Bénéficiez-vous de la CMU? Oui Non

Observations particulières à prendre en compte durant le séjour :

-----  
-----

### Autorisation parentale

Nous soussignés, après avoir pris connaissance des conditions générales du fonctionnement du séjour, déclarons y souscrire et autoriser notre enfant à participer à toutes les activités prévues. D'autre part, nous nous engageons, s'il y a lieu, à rembourser le montant des frais médicaux engagés.

À, le

Signature obligatoire

le père

la mère

le tuteur légal

### Respect du droit à l'image :

En participant à ce séjour, mon enfant est susceptible d'être photographié, ces images sont destinées au seul usage des publications, plaquettes et affiches concernant les séjours.

En inscrivant mon enfant j'accepte de ce fait cette éventualité ou

Je refuse que mon enfant soit photographié (cochez la case en cas de refus)

Date et signature :

### Pièces à joindre au dossier :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée
- la fiche sanitaire et la copie du carnet de vaccinations
- le versement de la moitié de la participation familiale
- photocopie CMU (si bénéficiaire) et de la carte de Sécurité sociale
- photocopie de la mutuelle

Attention : tout dossier non complet ne sera pas pris en compte

Cadre réservé au service jeunesse

Dossier reçu en mairie le :



Dossier complet



Dossier incomplet

Date du complément :

Quotient CAF associé :

# Condition générale séjour Avril 2023

## Côte d'Opale Du 17 au 21 Avril 2023



### Inscription du 6 au 11 Mars 2023

#### Les Dates, lieu et transport

Le séjour est prévu du lundi 17 au vendredi 21 avril 2023. Les jeunes seront hébergés au gîte "Entre vert & Mer" à Aubin Saint Vaast (62).

Le transport aller/retour se fera par véhicule 9 places au départ de la place d'Erquinghem-Lys. Les horaires précis vous seront communiqués ultérieurement.

#### Les modalités de fonctionnement

Les jeunes devront faire preuve de respect envers les personnes, le matériel et les locaux. Le respect du calme et du temps de repos de chacun seront mis en avant afin de permettre à chacun de vivre pleinement ses vacances.

Les jeunes participeront aux tâches de la vie collective : préparation des repas, vaisselle, entretien des parties communes. Ils seront responsables du maintien de la propreté et du rangement de leur chambre.

L'équipe d'animation mettra en place des règles de vie avec les jeunes et veillera à leur application. Toute attitude ou comportement inacceptable (dangereux, violent, nuisible pour le groupe ou refus des règles définies) peut amener le jeune à être renvoyé dans sa famille.

Les frais alors engagés seront intégralement à la charge des parents et aucun remboursement du séjour ne sera effectué.

Les parents viendront chercher leur enfant en cas de COVID déclaré.

#### Les modalités de paiement

La participation familiale est fixée en fonction du quotient familial de la CAF et payable en deux versements soit :

QF < ou = 369

93,28€

370 < ou = QF < ou = 600

98,58 €

QF < ou = 601

103,88 €

Chèque à l'Ordre de Régie Unique Erquinghem-Lys

Le remboursement ne se fera que de manière exceptionnelle et sous les conditions suivantes :



Certificat médical interdisant la participation au présent séjour



Difficulté familiale imprévue



Avant le 30 mars: Le remboursement total



Après le 30 mars: Le premier versement restera acquis à la mairie, sauf si la place est pourvue par un autre jeune.